



ARRETE N° 2025 - 347
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement
Rue de la BAVOLE n°28
Déménagements LEBOURGEOIS
Vendredi 27 Juin 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la Société « Déménagements Lebourgeois » - D 613 – 14100 Firfol, afin d'effectuer un déménagement, Rue de la Bavole au n°28, le Vendredi 27 Juin 2025, de 8h00 à 13h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société « DEMENAGEMENTS LEBOURGEOIS » est autorisée à effectuer un déménagement, Rue de la BAVOLE au n° 28, le VENDREDI 27 JUIN 2025, de 8h00 à 13h00.

ARTICLE 2 : La circulation sera perturbée mais pas interdite, Rue de la Bavole, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin de faciliter Le déménagement.

ARTICLE 3 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront posés par la Société intervenante.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 10 Juin 2025

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

